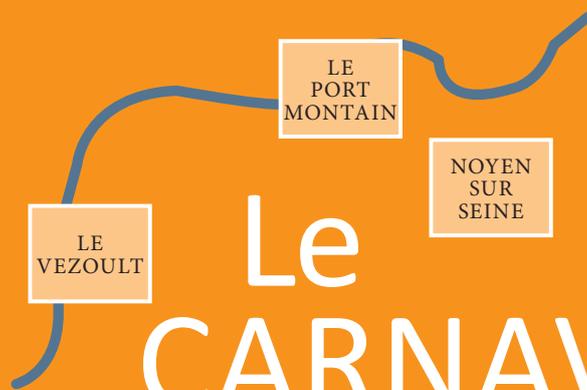


Noyen sur Seine
Bulletin municipal

n° 121
Été 2019



Le CARNAVALET



Exercice militaire : page 9

Les manifestations du Comité des Fêtes : page 11 et 12

Les gazouillis de la Réserve Naturelle : page 14 et 15

Edito

Une page se tourne pour notre village ...

Le jeudi 6 juin 2019 restera un grand jour pour notre village puisqu'après avoir accueilli des générations de petits Noyennais pendant un siècle et demi, notre école a fermé ses portes et les enfants des 2 classes de Noyen ont pris le chemin de Fontaine-Fourches.

C'est là, en effet qu'on été regroupées toutes les classes de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) comprenant les 3 communes de Villiers, Noyen et Fontaine-Fourches.

Pour se conformer aux « normes » de l'Education Nationale qui prévoient la suppression des classes isolées (c'est-à-dire ne comportant qu'un seul niveau) et continuer à assurer le meilleur enseignement possible aux enfants, notre RPI a évolué à la rentrée 2017 avec le transfert de la classe de Villiers sur Seine puis en cette fin d'année scolaire 2019, avec le transfert des 2 classes de Noyen.

Il y a longtemps déjà que les élus des 3 villages qui composent le RPI avaient réfléchi au moyen de le préserver face à une possible disparition dans les années à venir au profit d'un regroupement en dehors de nos communes. En effet, le risque était de voir nos enfants « partir » vers des groupes scolaires alentours de plus grande taille.



C'est ainsi qu'est né le projet de regroupement des classes à Fontaine-Fourches qui possède la cantine et la garderie car une structure plus importante est un gage de pérennité.

Certes, cette solution imposait d'agrandir le groupe scolaire de Fontaine-Fourches avec l'investissement financier correspondant mais les 3 municipalités ont décidé de recourir à un Contrat Rural Intercommunal supporté par la Région Ile de France et le Département de Seine et Marne.

Même si la disparition d'une école dans un village est toujours vécue comme un petit « traumatisme » par les habitants que nous sommes, au même titre que la disparition d'un commerce, il nous faut voir le verre à moitié plein au lieu du verre à moitié vide et considérer que notre RPI pourra continuer à exister ce qui est là l'essentiel et que nos enfants continueront à bénéficier d'un enseignement de proximité dans un magnifique bâtiment neuf et fonctionnel propice à une scolarité réussie.

SITE INTERNET COMMUNAL:

www.noyensurseine.fr

SERVICES TECHNIQUES

Tél. : 06 70 97 58 00

MAIRIE

Téléphone: 01 64 01 81 20

Adresse mail: noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public

- Mardi et Jeudi de 14h à 17h
- Samedi de 10h à 12h

ETAT-CIVIL

Décès:

- Micheline BARBET le 19/05/2019
- Marc FERRE le 31/05/2019
- Jeanne PROVIN le 11/06/2019
- Bérangère BEAULANT le 21/06/2019

Vie communale

> Conseil Municipal du 4 avril 2019 (extrait)

REPORT DU TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exposé des motifs :

Considérant que dans le cadre de la loi NOTRe, il est prévu le transfert automatique des compétences eau et assainissement collectif au 1er janvier 2020 ;

Parallèlement, le législateur a souhaité offrir une certaine souplesse aux ensembles intercommunaux (communes + EPCI) quant à la date de ces transferts.

Ainsi, l'article 1 de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes dispose : « Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, [...] si, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026. »

Le Conseil municipal

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes au 1er janvier 2020,

PREND ACTE que si tel est le cas, ces transferts auront lieu au 1er janvier 2026 sauf délibération contraire de la Communauté de communes prise après le 1er janvier 2020,

CHARGE Monsieur le Maire, de notifier cette délibération au Président de la Communauté de communes,

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018 COMMUNE ET SERVICE EAU

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 [...] considérant que les comptes sont exacts [...] déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE ET SERVICE EAU

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré [...] vote et arrête les résultats définitifs

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 COMMUNE ET SERVICE EAU

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif [...]

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Vu le budget principal 2018 équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 137 181€, considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de la reconduire à l'identique sur 2019, soit :

- Taxe habitation 12.76 %
- Taxe foncière bâti 11.97 %
- Taxe foncière non bâti 31.25 %
- C.F.E. 15.86 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2019 présentés par les associations.

Propose d'attribuer une subvention au Comité des Fêtes, en raison notamment des actions et collaborations menées par le Comité des Fêtes en association avec la commune, souligne également qu'au titre du partage des festivités, cette subvention se justifie, compte tenu que le Comité finance certaines manifestations au cours de l'année.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2019 à l'association suivante COMITE DE FETES DE NOYEN SUR SEINE : 2 000.00 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

Le Conseil municipal, entendu le Maire présentant les propositions du budget primitif 2019 commune, à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE le budget primitif 2019 Commune qui s'équilibre comme suit :

Vie communale

> Conseil Municipal du 4 avril 2019 (suite)

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	663 067.23 €	663 067.23 €
Investissement	733 915.00 €	733 915.00 €

VOTE BUDGET PRIMITIF 2019 SERVICE EAU

Le Conseil municipal, entendu le Maire présentant les propositions du budget primitif 2019 Service eau, à l'unanimité des membres présents et représentés, VOTE le budget primitif 2019 Service eau qui s'équilibre comme suit

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	168 776.17 €	168 776.17 €
Investissement	99 360.00 €	99 360.00 €

ACCEPTATION D'UN DON AFFECTE

M et Mme BOUGHABA, domiciliés 20 Rue de Brévignon à NOYEN SUR SEINE, habitants de la commune depuis de nombreuses années et très attachés à leur village, souhaitent réaliser un don de 32 000 € à la commune de Noyen Sur Seine dans le cadre de l'aménagement de l'allée du cimetière.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter ce don de 32 000 € qui sera versé sur le budget principal de la ville et de l'affecter au financement de l'aménagement de l'allée du cimetière (honoraires géomètre, honoraires notaire, travaux d'aménagement...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE le don de 32 000 € proposé par M et Mme BOUGHABA.

- S'ENGAGE à affecter la somme de 32 000 € à l'aménagement de l'allée du cimetière

- AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser le don

SUBVENTION F.E.R. REHABILITATION MENUISERIES BATIMENTS MAIRIE ET LOGEMENT ANNEXE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal, le projet de réhabilitation de la mairie (8 fenêtres) et du logement annexe (4 fenêtres) ayant pour objectif le remplacement des 12 fenêtres, actuellement vétustes et sans double vitrage, par des menuiseries double vitrage. L'opération de cette réhabilitation est évaluée à 18 908,07 € ht pose comprise.

Il propose d'inscrire l'opération envisagée et son montant prévisionnel au budget de l'année 2019, de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Equipeement Rural année 2019, Invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'opération de réhabilitation ci-dessus exposée, décide d'inscrire l'opération « Réhabilitation menuiseries Mairie/ Logement annexe » au titre du Fonds d'Equipeement Rural 2019, arrête le plan de financement ainsi

o Total ht	18 908.07 €
o Subvention FER	9 454.03 €
o Autofinancement ht	9 454.04 €

ACCEPTATION PARTIE PARCELLE D 654 ET 174 POUR AMENAGEMENT ALLEE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de l'allée du cimetière, consistant à élargir l'allée pour une meilleure circulation, expose que Mesdames LIGNAC et SALIN, propriétaires d'un terrain jouxtant l'allée du cimetière, acceptent généreusement de céder gratuitement une partie du terrain pour permettre l'élargissement de l'allée sur environ 1 mètre, invite le Conseil municipal à se prononcer

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la cession à titre gracieux d'une partie du terrain appartenant à Mesdames LIGNAC et SALIN et autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier (études de bornage, frais notariés...et tous frais annexes se rapportant au dossier)

TRAVAUX EXTENSION CHAUFFAGE CENTRAL LOCAL SECRETARIAT

Monsieur le Maire expose que les locaux du secrétariat sont actuellement chauffés par convecteurs électriques, propose pour un meilleur confort, une extension du chauffage central gaz par la pose de deux radiateurs, présente les propositions suite à une consultation

- Ste USSE	3 298.86 TTC
- PLOMBERIE DU MOULIN	3 085.50 TTC

Invite le Conseil municipal à se prononcer

Vie communale

> Conseil Municipal du 4 avril 2019 (suite)

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les travaux d'extension du chauffage central gaz, retient la proposition de la Plomberie Du Moulin pour une ttc de 3 085,50 €, autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier.

PROJET DE VALORISATION ECOLOGIQUE ET PEDAGOGIQUE DE LA MARE COMMUNALE DU PORT MONTAIN

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le dossier de présentation d'aménagement de la mare communale au Port Montain dans le cadre de la valorisation écologique et pédagogique du site, en partenariat avec l' A.G.R.E.N.A.B.A.

L'objectif est de construire un projet commun tant sur le plan écologique que paysager avec la volonté à terme d'ouvrir le site au public et aux scolaires.

Les divers aménagements des 3 zones définies peuvent être réalisés à l'aide de partenariats avec des écoles, des bénévoles et même des habitants de la commune, et le concours de l'A.G.R.E.N.A.B.A..

Une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du Plan Départemental des Itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). Cette subvention pouvant aller jusqu'à 80 % du coût total des travaux ht.

Le Maire sollicite le Conseil municipal pour connaître son avis.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de réhabilitation de la Mare.

Sollicite une subvention au titre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Autorise le Maire à signer toute pièce se rapportant au dossier

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL ENQUETE PUBLIQUE BASSEE BIOGAZ / AUGMENTATION DE CAPACITE DE TRAITEMENT DE L'UNITE DE METHANISATION

Monsieur le Maire, rappelle qu'en application de l'arrêté préfectoral n ° 2019 DRIEE UD 77 016 une enquête publique est ouverte du 11 Mars au 8 Avril 2019 et porte sur l'augmentation de capacité de traitement de l'unité de méthanisation de Bassée Biogaz, invite le Conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil municipal, considérant les divers renseignements fournis en amont de la décision, à l'unanimité des membres présents et représentés, ne formule pas de remarques ou d'opposition au projet.

NOUVEAU CONTRAT RURAL AMENAGEMENT PRESBYTERE

Le Conseil municipal, considérant l'opportunité par la conclusion d'un nouveau contrat rural de bénéficier de subventions de la part de la Région et du Département pour le financement de ses projets, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la signature avec la Région Ile de France et le Département de Seine et Marne d'un nouveau contrat rural
 - approuve le programme définitif des opérations suivantes pour un total de 283 064,30 € ht Mission de maîtrise d'œuvre type loi MOP, Aménagement presbytère.
 - Sollicite l'octroi par la Région Ile de France d'une subvention à hauteur de 40% de la dépenses subventionnable, soit 113 225,72 €
 - Sollicite l'octroi par le Département de Seine et Marne d'une subvention à hauteur de 30% de la dépense subventionnable, soit 84 919,29 €
 - Approuve le plan de financement
 - Approuve l'échéancier de réalisation suivant sur une durée de deux années
- 2019 : Phase 1 – Etude de Projet – Maîtrise d'œuvre
2020 – Phase 2 à 4 – Maîtrise d'œuvre
2020 – Aménagement

Vie communale

> Conseil Municipal du 16 mai 2019 (extrait)

AIDE FINANCIERE D'URGENCE

Monsieur le Maire, expose avoir été saisi d'une demande d'aide financière d'urgence de 200€ pour le règlement d'une facture EDF.

Le Conseil municipal, considérant que la demande est recevable, à l'unanimité des membres présents, accorde une aide financière de 200 € au demandeur

ADHESION DES COMMUNES DE BOURRON MARLOTTE ET BOIS LE ROI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'adhésion des communes de Bourron Marlotte et Bois le Roi au SDESM

ELABORATION CONTRAT RURAL

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

Approuve la signature avec la Région Ile de France et le Département de Seine et Marne d'un nouveau contrat rural, selon les modalités définies ci-après

Approuve le programme définitif des opérations suivantes pour un total de 372 277 € ht

1°) Mission de maîtrise d'œuvre de l'architecte

2°) Réhabilitation de l'ancien presbytère en 2 logements

Sollicite l'octroi par la Région Ile de France d'une subvention à hauteur de 40% de la dépenses subventionnable, soit 148 000€

Sollicite l'octroi par le Département de Seine et Marne d'une subvention à hauteur de 30% de la dépenses subventionnable, soit 111 000€

Approuve le plan de financement ci-annexé

Approuve l'échéancier de réalisation suivant sur une durée de deux années

2020 : Phase 1 – Etude de Projet – Maîtrise d'œuvre et travaux de réhabilitation

S'engage à ne pas démarrer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil Départemental

S'engage à réaliser les travaux dans un délai de deux ans maximum à compter de la date d'approbation du contrat par la Commission permanente du Conseil Départemental et selon l'échéancier prévu

Atteste de la propriété communale du bâtiment

S'engage à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans

Dit que la commune prendra en charges les dépenses de fonctionnement et d'entretien liés à l'opération du contrat

S'engage à mentionner la participation de la Région d'Ile de France et du Département de Seine et Marne

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toute pièce se rapportant au dossier

Dit que les dépenses et recettes afférentes, seront portées en prévisions budgétaires au budget principal de la commune

OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS AU 1ER janvier 2020 ET REPORT AU 1er JANVIER 2026

Considérant que la commune de NOYEN SUR SEINE est membre de la Communauté de communes Bassée Montois ; que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit le transfert automatique à la Communauté de la compétence assainissement au 1er janvier 2020 ;

Considérant, toutefois, que ce transfert de compétence n'a pas lieu et peut être reporté au 1er janvier 2026, si la Communauté n'était pas compétente à la date d'adoption de la loi « Ferrand-Fesneau » du 3 août 2018 en assainissement, et à la condition qu'avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent au transfert par délibération ;

Considérant, par suite, conformément au travail de concertation réalisé avec la Communauté de communes Bassée Montois, qu'il convient de s'opposer au transfert à la Communauté de la compétence assainissement et, par conséquent, de maintenir cette compétence de nature communale jusqu'au 1er janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide

ARTICLE 1 : de s'opposer au transfert de la compétence assainissement afin que le transfert à la Communauté de communes Bassée Montois soit reporté au 1er janvier 2026 ;

ARTICLE 2 : d'inviter le conseil communautaire de la Communauté de communes Bassée Montois à prendre acte de cette décision d'opposition.

ARTICLE 3 : de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vie communale

> Travaux

→ Local infirmières

Depuis quelques mois maintenant, les différentes entreprises retenues dans le cadre de ce projet s'activent.

Un problème concernant les huisseries a quelque peu retardé les travaux mais à l'heure où vous lirez ces lignes, ils devraient être en phase finale.

Ce projet a eu un large écho dans la presse avec un article dans le quotidien «La République» ainsi que dans le bulletin du département «Seine et Marne magazine».

Nous aurons évidemment l'occasion de vous en parler en détails après la fin des travaux.



→ Urbanisme : le PLUi (suite)

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) en chantier depuis de nombreux mois, en est à sa phase terminale en ce qui concerne sa définition en tout cas.

Rappelons qu'il s'agit du document d'urbanisme qui sera applicable à notre commune comme dans toutes les communes du Bassée-Montois puisqu'il est élaboré sous l'égide de la Communauté de Communes.

L'étape de validation du zonage et du règlement applicable à chaque zone a eu lieu et 4 réunions publiques ont été organisées.

Le 25 juin dernier, le Conseil Communautaire a procédé à l'arrêt du projet de PLUi et dans les mois qui viennent une enquête publique sera organisée.

L'objectif reste la finalisation de ce PLUi pour fin 2019.



> Le «coin» du CMJ

L'activité du CMJ a été très riche ces derniers temps.

Nous avons participé au concours « Trophées des Conseils Municipaux Enfants et Jeunes » proposé par l'association des Maires d'Ile-de-France. Notre projet « concours de décorations de Noël » a été retenu mais n'a pas été dans les lauréats finalistes. Nous prévoyons de présenter un autre projet pour la prochaine édition de ce concours.

Le CMJ avec l'aide du comité des fêtes a travaillé sur un projet de

« boîtes à livres ». L'inauguration est prévue le 14 juillet. Vous avez tous eu dans vos boîtes aux lettres le flyer de présentation que nous avons créé.

Le CMJ a également finalisé son identité visuelle avec le logo ci-contre.

Le compte-rendu de nos séances plénières est affiché en mairie et notre actualité est également disponible sur le site internet de la commune.



CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE NOYEN-SUR-SEINE

Vie communale

> Exercice militaire

C'est le dernier week-end de mai et jusqu'au 7 juin qu'ont eu lieu les traditionnels exercices nommés ERIDAN, de camp interarmes des divisions de l'application de l'armée française.

Garant de l'optimisation des ressources dédiées à la préparation opérationnelle et aux actions de formation, le commandement de l'entraînement et les écoles du combat interarmes (COM E2CIA) planifie et conduit cet exercice interarmes de grande envergure.



Le CIADA permet aux jeunes officiers de mettre en pratique des savoir-faire tactiques et techniques acquis durant une année dans leurs écoles d'armes.

Pour les lieutenants, l'objectif est, avant leur affectation en unité opérationnelle, de commander dans un contexte proche du réel et de se préparer aux engagements opérationnels présents et futurs.



30 régiments et 6 écoles de formation sont impliqués dans cette manœuvre interarmes d'envergure, avec près de 2200 militaires déployés sur le pôle Champagne, mobilisant toute la gamme des véhicules tactiques de l'armée de Terre ainsi que 8 hélicoptères.



Différents exercices ont été effectués, de l'opération hélicoptée avec l'équivalent de 3 sections, soit 90 militaires, hélicoptés de Thorigny-sur-Oreuse à Port-Montain, d'explications de la manoeuvre dans le centre opérationnel à Servolles, de l'exercice de décontamination NRBC à Gumery et finalement de la mise en place d'un pont flottant motorisé sur la Seine en son endroit le plus large soit 70 mètres, avec passage de véhicules blindés dont les chars Leclerc (57 tonnes).

Cécile HAUTECOEUR



Vie Pratique

> Le moustique tigre

Le département de Seine-et-Marne est classé en niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce niveau signifie que le moustique tigre est implanté et actif.

Cet insecte peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre ces virus aux personnes. Une surveillance renforcée est donc mise en place jusqu'au 30 novembre 2019.

Jusqu'à présent, aucun cas de maladie contractée sur le territoire francilien n'a été signalé. La vigilance de chacun reste néanmoins précieuse pour limiter les risques.

Différentes mesures visant à prévenir les risques de prolifération, à détecter et suivre l'évolution du moustique, ainsi qu'à protéger les personnes, sont mises en œuvre conjointement par le Département, l'Agence régionale de santé Ile-de-France (ARS), les services de la Préfecture et l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ).

• **Le Département contrôle les moustiques**

Le Département de Seine-et-Marne via son opérateur public de démoustication, l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ), surveille et suit l'expansion de la population des moustiques en déployant des pièges pondoirs autour des zones d'implantation connues et dans les zones où le moustique tigre n'est pas encore implanté. Il exploite également les signalements déposés par les particuliers sur un site dédié évoqué dans cette note d'information afin de confirmer ou infirmer la présence réelle du moustique.

A ce titre, le préfet autorise les agents de l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ) habilités par le Département de Seine-et-Marne à entrer avec leur matériel sur les propriétés privées, même habitées, après que les propriétaires, locataires, exploitants ou occupants en ont été avisés à temps, pour leur permettre de prendre toutes les dispositions utiles dans la lutte contre la propagation du moustique tigre.



• **L'Agence régionale de santé surveille la population**

L'Agence régionale de santé Ile-de-France assure une surveillance épidémiologique (surveillance des cas humains) renforcée et une organisation du signalement des cas suspects probables et confirmés de chikungunya, de dengue et de Zika, en lien avec les professionnels de santé.

• **Les communes participent à la lutte et à la surveillance**

Les communes informent leurs administrés et prennent part aux actions de prospection et de lutte sur le terrain.

• **Chacun peut agir**

Chaque personne peut signaler la présence d'un moustique tigre sur www.signalement-moustique.fr.

Cet insecte est facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté.

Des gestes simples pour éviter la prolifération

Il est vivement recommandé de supprimer les eaux stagnantes qui favorisent la reproduction du moustique autour du domicile :

> éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...);

> vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...);

> changer l'eau des plantes et des fleurs chaque semaine ;

> vérifier régulièrement le bon écoulement des gouttières ;

> couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins) et les piscines hors d'usage.

Vie festive

> Comité des Fêtes

→ Brocante.



Dimanche 14 avril ... jour de brocante à Noyen !

De bon matin, une longue file de voitures se presse pour prendre possession des rues et places de Noyen.

Tous les emplacements ont trouvé acquéreur... 1 km 250 d'étalages... Certains malchanceux (35) n'ont même pu avoir de place.

Le soleil est au rendez-vous pour accueillir un nombre impressionnant de visiteurs venus chiner.

A l'heure du déjeuner tout ce monde se presse pour déguster frites, merguez, saucisses et andouillettes grillées.

A « la roulotte rose », crêpes, gaufres et glaces à l'italienne réjouissent les papilles de nombreux gourmands.

Cette journée brocante organisée par le Comité des Fêtes et ses bénévoles a été une vraie et encourageante réussite.

La prochaine brocante du CDF se tiendra le 19 avril 2020.

→ Chasse aux œufs.



Lundi 22 avril, une vingtaine d'enfants était présente pour la traditionnelle chasse aux œufs ou plutôt aux lapins de Pâques organisée par le comité des fêtes.

Sous un soleil radieux, ils se sont lancés avec enthousiasme à la recherche d'une centaine de petits lapins qu'ils ont ensuite pu échanger contre des friandises.



→ Fête des voisins.

C'est le vendredi 31 mai qu'une trentaine de noyennais et noyennaises s'est réunie sous le préau de l'école pour partager des plats de toutes sortes que chacun avait apportés.

L'occasion pour faire connaissance avec quelques nouveaux arrivants et de profiter d'un moment agréable entre voisins.



Vie festive

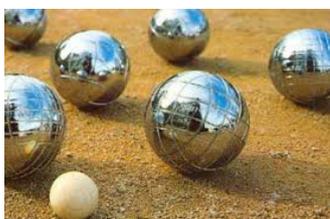
→ Pétanque.



Malgré le temps incertain, le concours annuel de pétanque du comité des fêtes a eu lieu le lundi 10 juin et a été cette fois encore une réussite.

Les joueurs ont répondu présents et 25 équipes se sont affrontées tout au long de la journée.

Une petite pause conviviale à 12h autour de barbecues et à l'issue des 5 parties, la présidente du comité des fêtes a remis une récompense à chaque participant.



Vie scolaire

> Une nouvelle école



Notre RPI a donc à nouveau évolué avec le regroupement de toutes les classes dans un bâtiment tout neuf à Fontaine-Fourches.

Le samedi 29 juin, les populations des 3 villages qui le composent ont été invitées à visiter ces nouveaux locaux, vastes, clairs, fonctionnels et qui font l'unanimité parmi les enseignantes.



Avec le transfert des classes de Noyen-sur-Seine, le comité de rédaction a souhaité mettre en avant Madame Laurence BORIE qui a fait toute sa carrière dans notre village. Jade DAGHRI élève de CM2 et élue au Conseil municipal des jeunes s'est portée volontaire pour interviewer son institutrice. En cette fin d'année scolaire Madame BORIE n'avait pas beaucoup de temps à nous accorder mais Jade a pu néanmoins avoir quelques informations.

Jade : « Depuis combien de temps enseignez-vous à l'école de NOYEN-sur-Seine ? »

Laurence : « Je suis arrivée pour la rentrée 1987. Il y avait alors une seule classe unique. Delphine MEGRET était en CP dans ma classe. Le RPI a été mis en place dans les années 1988/89. Nathalie CABON m'a rejointe en 1993 (il me semble !) lors de l'ouverture d'une seconde classe. La 2ème classe fut fermée à nouveau ensuite puis réouverte en 2008. Laura DUBAR a été chargée d'enseigner dans cette classe. En 2019 les écoles du RPI sont regroupées à Fontaine-Fourches. Le déménagement des classes a eu lieu en juin ».

Jade : « Qu'est-ce qui vous a amené à choisir ce métier ? »

Laurence : « Surtout le plaisir de transmettre des savoirs, de donner envie d'apprendre, de rendre les enfants curieux de tout et de les aider à grandir ».

Jade : « Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans ce métier ? Avez-vous des anecdotes ou des souvenirs marquants ? »

Laurence : « J'apprécie tout particulièrement les classes découverte. Ce sont des moments privilégiés qui permettent aux enfants de se découvrir. C'est souvent la première séparation avec les parents ! J'aime partager autre chose que le travail scolaire avec mes élèves. On découvre la mer, la montagne, des volcans, une région, des activités sportives (escalade, randonnée, char à voile...). Cela demande beaucoup d'investissement dans la préparation du voyage, de l'énergie pour assurer le bien-être moral et physique des enfants sur une dizaine de jours ».

Vie scolaire

> Kermesse de fin d'année scolaire



Le samedi 22 juin, la toute nouvelle association de parents d'élèves Fonovi organisait avec l'aide de l'équipe enseignante, la kermesse du RPI.

Pour débiter les festivités, les enfants de l'école ont présenté un petit spectacle de chants, danses et démonstration de djembé

pour les plus petits. Puis parents et enfants se sont retrouvés autour de divers stands de jeux.

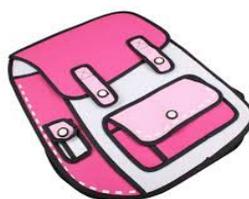
A cette occasions, les parents ont également pu voir le résultat du travail autour de l'eau réalisé tout au long de l'année scolaire sous forme d'une exposition dans le hall de la toute nouvelle école.



> Informations rentrée

Le 2 septembre 2019, les enfants de Noyen, Villiers et Fontaine Fourches feront leur rentrée tous ensemble dans les nouveaux locaux à Fontaine Fourches et retrouveront la même équipe enseignante :

- 14 PS et 11MS avec Mme Alix
- 4 GS et 12 CP avec Mme Legrand
- 6 GS et 17 CE1 avec Mme Prudhomme
- 16 CE2 et 8 CM1 avec Mme Dubar
- 10 CM1 et 15 CM2 avec Mme Borie



Vie associative

> ASLCN

Association Sports Loisirs Culture de Noyen sur Seine

e-mail: aslc77114@yahoo.fr

Tel: 06 71 43 53 73

➔ Agenda



La Brocante de l'ASLCN aura lieu le
dimanche 1er septembre

Toujours à 3€ les 5 mètres

Réservation au 06 71 43 53 73



Brocantes, vide-greniers

La Réserve Naturelle

> Les «gazouillis» de la réserve naturelle de la Bassée

Quoi de neuf sur la réserve ?

• Zoom sur des espèces discrètes observées ce printemps !

Espèces discrètes parce qu'elles sont rares, ce printemps nous a réservé de belles observations de plantes !

Tout d'abord, une bonne nouvelle pour la Vigne sauvage, espèce emblématique de la réserve. Plusieurs plantules ayant germé l'année dernière sont encore présentes dont certaines atteignent presque 20 cm de haut ! Même pour une liane, c'est une bonne taille à 1 an. Nous avons même retrouvé quelques jeunes pieds datant de 2017 à Gouaix, Jaulnes et Melz-sur-Seine.

Deux autres observations sont notables : celle de la Crépide élégante et de la Nigelle des champs (photo ci-dessous). Ces 2 espèces sont extrêmement rares en Île-de-France, il ne reste que 2 stations de Nigelle des champs dans la région !



Elle n'avait d'ailleurs pas été revue depuis 2011 ! Comme toutes les espèces messicoles, plantes qui accompagnent les cultures, elles ont été fortement impactées par l'utilisation d'herbicides. Autres espèces qu'on identifie souvent sans les voir... les oiseaux ! En effet, pour de nombreuses espèces, c'est souvent au chant qu'on détecte leur présence... Afin d'être moins repérés par leurs prédateurs, de nombreux oiseaux sont souvent striés ou tachetés, de couleurs brunes, ou en tous cas proches de celles du milieu naturel dans lequel ils vivent. On parle alors de mimétisme, à l'image de ce Blongios nain, détecté sur la réserve. Il s'agit du plus petit héron de notre région, il est pourtant capable de rejoindre l'Afrique tous les hivers avant de revenir au printemps suivant !



Il affectionne les zones humides, notamment les roselières où il se camoufle pour faire son nid. D'ailleurs, se reproduira-t-elle cette année comme en 2017 ? Nous le saurons cet été...

D'autres oiseaux arborent à l'inverse des belles couleurs au printemps pour plaire à ces dames, à l'image du paon, du faisan ou du canard colvert, ou de ce Loriot dont l'observation n'est, contre toute attente, pas si facile que ça...



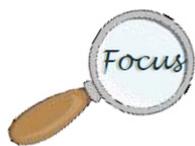
Les espèces les plus rarement observées sont bien sûr celles qui s'activent essentiellement la nuit. Pour pouvoir les observer sans les déranger, la réserve utilise des appareils photos spécifiques (appelés aussi pièges photos) qui permettent de faire des clichés de jour comme de nuit (sans flash). Ils permettent de nombreuses observations !

Chevreaux, renards, sangliers et même marcassins ! Mais aussi fouines, blaireaux et petits rongeurs comme le Lérot.



Autres espèces nocturnes difficilement observables : les papillons de nuit et les chauves-souris ! Les papillons de nuit s'observent à l'aide de pièges lumineux qui les attirent sur un grand drap blanc. Cette année, nous avons pu observer la Zeuzère du roseau près d'un plan d'eau. Sa larve, comme son nom l'indique, se développe dans les roseaux, or les roselières, comme toutes les zones humides, se raréfient. Cette observation est donc intéressante !

La Réserve Naturelle



Murin de Natterer

Reines de la nuit, les chauves-souris sont des espèces qui passent souvent inaperçues... La réserve mène donc des inventaires ciblés pour trouver leurs gîtes d'hibernation et de reproduction. En effet, ces petits mammifères passent l'hiver dans des endroits frais où la température est constante (caves,...), se reproduisent à l'automne et mettent bas l'été, au sein de colonies de reproduction, dans des endroits chauds.

Si vous avez déjà observé ces animaux chez vous ou si vous pensez qu'ils pourraient y trouver un refuge idéal, n'hésitez pas à nous contacter ! Si vous voulez en savoir plus sur ces animaux mystérieux, des animations sont prévues cet été à Bray-sur-Seine et à la Roseraie de Provins.

Nos premières prospections portent déjà leurs fruits avec notamment la présence d'une colonie d'une quinzaine de femelles de Murin de Natterer (voir photo ci-contre) !



Elles s'occuperont de leur petit (elles n'en élèveront qu'un seul !) tout l'été. Un mois après leur naissance, les jeunes sont prêts à voler et accompagnent leur mère pour apprendre à chasser, il n'est donc pas rare de voir voler ces chauves-souris par deux en fin d'été !

• **Vous aussi, profitez de la nature cet été !**
Vous aussi vous voulez faire de belles observations et apprendre à reconnaître les espèces que vous croisez ? Alors le sentier de découverte du Bois Prioux est le lieu idéal ! Vous trouverez beaucoup d'informations sur les panneaux mais vous pouvez aussi installer l'application gratuite « Ecobalade » sur votre smartphone et y télécharger notre sentier. Elle vous accompagnera pas à pas dans l'identification d'une centaine d'espèces en toute autonomie !

Une belle balade en forêt en famille, une petite randonnée, un moment pour s'occuper du potager ou simplement un bol d'air dans son jardin ou ailleurs, les plaisirs sont nombreux dans la nature. Mais savez-vous adopter les bons gestes pour profiter pleinement de ces moments ? Vous trouverez, dans ce tout nouveau livret, quelques informations utiles pour avoir les bons réflexes qui vous permettront de profiter de la nature en toute sérénité et sécurité avec des conseils pour éviter piqûres, maladies et autres désagréments par quelques gestes simples de prévention et de protection.



Il est disponible en téléchargement sur notre site mais aussi à la Maison de la réserve, sur les parkings du sentier et à l'Office de tourisme de Bray-sur-Seine. Les espèces nocturnes subissent les effets de la pollution lumineuse, aussi nous avons rédigé une « fiche outil » à destination des élus pour les sensibiliser et les accompagner vers une amélioration voire une réduction de l'éclairage public. Si cette thématique vous tient à cœur également, nous vous proposons de relayer cette fiche à votre Maire. Elle est disponible en téléchargement sur notre site et à la Maison de la réserve.



Pour plus d'informations sur les actualités de la réserve et les actions menées, n'hésitez pas à faire un tour sur notre site internet : reserve-labassee.fr ou à visiter notre page Facebook : facebook.com/reserve.labassee.

Récréation

Solutions dans le prochain "LE CARNAVALET n° 122 Automne 2019"

pulsions perverses inouï	réalistes pas très bavarde	arrière frappes fort	opinion eus des visions	quantité de base	stand de foire préve-nues	sans habitant vérifia
↑	↓	↓	↓	↓	↓	↓
↑						
élevée				bien partis		
↑				↓		
graves défauts			partie du costume très courts	vain		ori de Marseille sein de titi
↑			↓	↓		↓
embrasera meuble de renos				souiller très exac-tement		
↑				↓		
abattues	piège à homard qualité de perle			remor-quoi cheval nain	expérience te poses sur l'eau	
↑	↓			↓	↓	
tourmas			récom-pensée coloris			région du Sud
↑			↓			↓
structure mondiale page des titres		tableaux			propulsé	
↑		↓			note de musique	
		aller de l'avant	corridora		vieille copine quaranti-ras	
		↓			↓	
choisis une cible	idiot	trempe-tte		attaque rapide petits bols		extor-queras
↑	↓			↓		↓
			hommes des neiges mal vêtu			voisine de Dijon recueils rigolos
			↓			↓
surpris			rassem-ble titane du labo			possède
↑			↓			↓
très savantes				genre de pares-seux allongera		
↑				↓		
préposi-tion		remettait en place				
↑		↓				
sidéral		finaudes		direc-tions		idolâtre
↑		↓		reposa		↓
	possédé	fin d' infinitif		monsieur anglais située de minute		arçon du chimiste
	↓	↓		↓		↓
lettres	tête de rocher	foyer		tendu		
↑	↓			↓		
				apparu		
mettre au goût du jour	organes de fleur début de gamme					métal de ruée c'est de l'argent
↑	↓					↓
					beau parleur	
héroïne des Mi-sérables				enfants saques		
↑				↓		

	3	9			6		4	8
	6	7			3	2		
		1	2	9	8		3	7
	9	8	3	7	5	4		1
		2	6	8	4	3	9	
3	5							8
1	7	3		6	2	9	5	4
		5		3	7			2
	2	6	4	5	1	8	7	

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

Solutions du précédent "LE CARNAVALET" n° 120 PRINTEMPS 2019

4	1	6	9	7	5	3	2	8
3	8	5	2	6	1	7	4	9
9	2	7	8	4	3	1	5	6
5	9	1	4	3	8	2	6	7
2	7	4	1	5	6	8	9	3
6	3	8	7	2	9	5	1	4
8	6	3	5	9	2	4	7	1
1	4	2	6	8	7	9	3	5
7	5	9	3	1	4	6	8	2

Dans chaque ligne, chaque colonne, chaque carré tous les chiffres de 1 à 9 doivent être utilisés

• P • E • M • E • A • E • G
C O N T R A C T U R E S • A
• T A R E R A I • A S S E Z
R A V A L E R E Z • S A L E
• S E V I • T R O N E R A S
A S T E R I E • O I N T S •
• E T • E R S E • E T E T E
B R E F • R I M A • I R I S
• A • A M I E • U R E • C S
D I A • I G N E • A L L I E
• • P I E U • C O R S E T •
H A L L • E C O P E • G E L
• M A I G R E L E T T E • I
L A T E R A L E • E U R O S
• B I N E • E S T • N E V E
B I S • V E R • A R E • A S
• L • P E L I S S E • A L •
D I V I S E • A S P I R E R
• T O T • V A S E U S E • U
D E L O G E R • R E I N E S
• S E N E • C L A S S E R A

Ont collaboré à ce numéro

Rédactionnel : André Capmarty, Sabine Delaveau, Patrick Gageat, Delphine Mégret, Renée Scibravy

Coordination : Patrick Gageat

Conception graphique : Patrick Gageat

Impression : Rapid Flyer (édité en 210 exemplaires)

Photo couverture : Au jardin